L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

SAMEDI MATIN, 24 MARS.

FEUILLETON.

LES FAUX MONNAYEURS AU XIXe SIÈCLE.

ROMAN PAR CAMILLE BIAS.

PREMIÈRE PARTIE.

LA FAMILLE DE BAURAIN.

XV.

Où MAXIMILIEN DEVIENT UNE PROVIDENCE.

Le lendemain, dans la matinée, Max qui avait beaucoup réfléchi depuis la veille, se rendit à l'hôtel du *Drap-d'Or*, après avoir fermé sa boutique, pour une heure, croyait-il. Mme Mathieu venait de descendre; Alice était seule au bureau. Elle n'avait jamais vu le jeune homme.

—Je désirerais, dit celui-ci, parler à la maîtresse de la maison.

—Est-ce pour une chambre? Dans ce cas, je puis la remplacer, répondit Alice avec son gracieux sourire.

—Non, mademoiselle, c'est pour affaire particulière et toute confidentielle.

—Je suis désolée. Ma mère est tout près d'ici, mais je crains de la déranger. Figurez-vous, monsieur, qu'elle est allée habiller de pauvres enfants pour l'enterrement de leur mère, morte de besoin. Le père est sans ouvrage depuis six mois, les quatre enfants sont nus ou à peu près, et il commence à faire froid.

Max avait fait aux premières paroles de la jeune fille un geste de compassion, et son visage exprimait l'intérêt; c'est pourquoi Mlle Alice, qui était indomptable à ses heures, continuait de bavarder.

—Malheureusement, reprit-elle, nous ne sommes pas riches et nous avons déjà d'autres charges. C'est bien triste, allez, monsieur, de ne pouvoir secourir comme on le voudrait ceux qu'on voit souffrir à côté de soi. Nous avons fait des robes, ma mère et moi, des pantalons, pour que les pauvres petits suivent décemment le convoi; mais c'est tout. On les nourrira aujourd'hui à l'hôtel, en faisant le pot-au-feu plus fort, mais demain?....

Alice s'arrêta après cette interrogation, et regarda l'étranger avec un sourire et une larme.

Le jeune homme, ému, répondit:

—Voulez-vous, mademoiselle, me donner l'adresse de ces pauvres gens?

—C'est la porte à côté, monsieur. Le corbillard ne peut tarder à venir: vous demanderez le père Jérôme.

Elle avait dit tout cela très vite; elle s'arrêta subitement.

—Et votre affaire? fit-elle toute confuse.

—Cela ne presse pas, je reviendrai. Ne dites-vous pas, du reste, que je trouverai là votre mère?

—Oui, monsieur..... mais près d'un mort.....

—Ne vous inquiétez pas. Le plus urgent est d'aller à ceux qui ne peuvent pas attendre.

—Ah! vous êtes un brave cœur! s'écria la jeune fille, dont les larmes se firent jour en prenant les mains de Max. Je l'avais deviné, rien qu'en vous voyant. Allez, allez vite, on n'arrive jamais trop tôt pour faire le bien.

Le brocanteur entra dans la maison voisine, et, sur l'indication du concierge, monta six étages.

Un spectacle navrant l'attendait là. Il n'avait jamais vu de près une pareille misère, lui qui était pauvre pourtant; il n'en avait pas même l'idée.

Par terre, sur une paillasse usée, reposait le cadavre rigide et violacé; la face était calme, comme toutes celles auxquelles la mort imprime lentement son empreinte. Il n'y avait là ni contractions, ni souvenirs d'agonie; la consomption avait fait son œuvre, emportait à chaque heure un peu de ce corps et un peu de cette âme. Les derniers jours, elle ne souffrait plus; la mort n'y changea rien.

Deux garçons et une petite fille, les yeux rouges, les joues bouffies dans leur maigreur, se regardaient d'un air étonné, se montrant les vêtements qui les couvraient. Ils n'en avaient pas l'habitude sans doute. Une quatrième, trop jeune pour comprendre, s'était traînée vers la paillasse et regardait la morte, s'amusant à sonder de ses petits doigts les yeux caves. Mme Mathieu la vit et alla la prendre; elle cria, fâchée qu'on dérangeât ses jeux. Le père ne voyait, n'entendait rien de tout cela. Adossé à la muraille, courbé parce que la mansarde était trop basse pour sa haute taille. Il pensait. Pensait-il? Ses yeux étaient fixes, ses joues creuses, ses membres pendants, son corps....à peu près nu.

Personne n'interrogea le nouveau venu; Mme Mathieu elle-même ne songeait plus à la Providence, devant un malheur si complet. Max s'approcha d'elle.

—C'est le père? demanda-t-il.

—Oui, monsieur. Je conduirai les enfants; mais lui, il ne pourra pas suivre le corps dans cet état-là, la police le ramasserait.

—Je vais revenir, dit simplement le brocanteur, et il redescendit.

Pour la première fois de sa vie peut-être, il ressentit de l'amertume; pour la première fois il eut une pensée ironique.

—C'est vrai, se dit-il après la réflexion de la maîtresse d'hôtel, il faut de la décence.

Il remonta en même temps que la bière. Le père s'éveilla à la vue des hommes noirs qui touchaient la morte.

—Laissez-là, dit-il. Je ne veux pas qu'on y touche.

Il montrait des dents blanches dans des genoives pâles, et des yeux éclatants dans un cercle d'indigo.

—Est-ce qu'il est fou? murmura Max en ouvrant un paquet d'habits.

—On le serait à moins, répliqua Mme Mathieu. Cachez-lui la bière le mieux que vous pourrez, je vais tâcher de l'attendrir.

Elle prit sa plus jeune enfant et la posa sur son sein. Les bras du père ne se soulevèrent pas pour la recevoir; il ne l'embrassa point. Mais, repoussant l'hôtelière avec brutalité, il s'élança vers la bière, où les serviteurs de la mort vendent de coucher sa femme.

—Rose! cria-t-il en se jetant sur elle.

—Voyons, mon brave, soyez sage, dit l'un des croque-morts; d'après ce que je vois, je crois que votre femme est la plus heureuse de la famille.

—Et puis, ajouta le bon Max, qui pleurait malgré lui, si vous voulez accompagner votre femme, il faut vous habiller.

L'homme regarda ses haillons, puis les vêtements que le brocanteur étendait devant lui. Cela le détourna de la bière, auteur de laquelle les enfants s'étaient remis à crier.

—Qu'est-ce que c'est que ça? demanda-t-il.

—Des habits....pour vous.

La mère Mathieu regardait le nouveau venu avec curiosité, et le laissait faire sans plus rien dire.

L'homme secoua la tête.

—Il y a longtemps, dit-il, que je n'en ai pas acheté.

—Allons, fit un de ceux qui venaient de fermer la bière, si vous voulez suivre le corps, il n'est que temps.

—Ils l'emportent! dit le malheureux à Max, que Mme Mathieu aidait maintenant pour l'habiller.

Le jeune homme, sentant son impuissance devant une pareille douleur, eut un sanglot, un de ces sanglots qui viennent du cœur, et que la vanité du fort ne cherche pas à cacher. Les larmes appellent les larmes quand elles sont vraies. L'homme pleura. Alors, il se laissa faire.

—Je descends avec les enfants, dit la mère Mathieu. Il n'y aura rien dans ses personnes; ça serait trop triste pour le père.

Elle prit la plus jeune fille dans ses bras, l'autre par la main; puis, fit descendre devant les deux aînés.

—Pirai aussi, dit Max.

Dans la rue, on regardait ce corbillard du pauvre suivi du père et des quatre enfants; cela se voyait bien aux visages maigres et [illegible], malgré les [illegible] propres qu'ils portaient, vêtements de la charité sans doute. Les deux [illegible] chaient devant, [illegible] dont la [illegible] le contenir. Les jambes du malheureux flageolaient. Puis, venait Mme Mathieu, le bébé sur les bras. Puis enfin la portière de la maison occupée par ces pauvres gens, Mme Trotignon, une majestueuse personne qui eût fait un tambour major au bataillon des amazones de la Seine. Elle eût même pu servir de redoute vivante. Rien dans sa personne ne s'harmonisait avec son nom. Sa marche était lourde et lente, sa parole sentencieuse; elle disait: Mes locataires, comme un roi dit: Mes sujets! Du jour où l'on entrait dans sa maison, on était sa chose, on entrait sous ses lois. Bonne femme au fond quand on savait la prendre; et la preuve, c'est qu'elle était venue au secours de ses locataires du sixième tant qu'elle avait pu. Sans elle, ils eussent été depuis longtemps renvoyés du taudis. Elle donnait de temps à autre cent sous au propriétaire, un ladre, disait-elle, comme si cela venait d'eux. Mais les nourrir, six personnes! c'était l'impossible.

—Ils mourront peut-être de faim, disait-elle parfois, mais ils auront un abri jusqu'à la dernière heure. Il ne sera pas dit que, sous la gérance des Trotignon, quatre innocents et les auteurs de leurs jours ont été jetés sur le pavé.

Trotignon était cordonnier; on lui laissait quelquefois de vieilles savates; cela se joignait à l'abri, et alors le père et les enfants ne marchaient pas tout à fait pieds nus. Quand la mère fut alitée, la portière dit au gamin de descendre chercher un bouillon les jours de pot-au-feu. Malheureusement, ce n'était pas tous les jours, et la malade en partageait la moitié entre les petits.

Le ménage Trotignon n'avait garde d'être riche; à l'exception du rez-de-chaussée, occupé par une boutique, les logements se loquaient peu de chose; les deniers à Dieu ne montaient guère au-dessus de quarante sous. Pour donner si peu que ce fût, il fallait donc se priver. Le cordonnier, qui se couchait tard et se levait tôt, blâmait parfois la générosité de sa femme; celle-ci, qui le dominait de toute la tête et l'eût broyé dans ses deux larges mains, n'avait jamais eu de promesse de soumission [illegible] à M. le maire et à M. le curé; elle lui donnait toujours raison, promettait de se corriger et tenait parole ....jusqu'à la prochaine rechute. A part ces légers nuages, rien ne troublait la paix intérieure de ce Philémon et de cette Baucis de la rue Saint-Denis, qui ne pouvaient espérer la métamorphose de l'arbre, vu que celle-ci eût fait un chêne, tandis que l'autre eût été de l'arbre [illegible].

Quand la [illegible] du sixième [illegible] à l'[illegible] Trotignon s'inquiète:

—[illegible] encore salir les escaliers.

—Heureusement que je se habille et toute [illegible], mais Sylvestre; une heure après, il n'y paraîtra plus rien.

—C'est toujours du temps perdu. Tu n'as jamais [illegible] le voleur [illegible].

—Que veux-tu? [illegible] avoir la raison d'un homme; ça ne serait plus une femme. Il faut me prendre comme je suis.

—Sans doute, répondait le mari, [illegible] une des meilleures. Je ne me plains pas, ça serait injuste.

—Eh, dis donc, mon homme, ces pauvres gens, là haut, c'était un bon ménage aussi.

—Sans doute. Que veux-tu? Il faut de la philosophie en ce monde, sans qu'on souffrirait trop.

—Mais il faut aussi un peu de charité.

[illegible] Mathieu, à côté de nous, [illegible] elle le mangera; sa fille ne trouvera jamais de mari, et elle s'en ira mourir à l'hôtel.

[illegible] point; Sylvestre [illegible] C'est qu'elle s'étonnait de n'avoir pas soupé à l'hôtelière, pour ces locataires du sixième.

Un instant après, elle sortit et monta à l'hôtel du *Drap d'Or*. Voilà comment la mère [illegible], la veille, confectionnaient, avec leurs propres hardes, plus ou moins usées, des vêtements d'enfants.

Sophie Trotignon ne songeait pas davantage à suivre le convoi où il n'y avait personne; mais quand elle vit Mme Mathieu et un monsieur inconnu prendre place derrière la bière, elle jeta un châle sur ses épaules et fit comme eux.

—Où vas-tu? demanda Sylvestre.

—Accompagner cette pauvre femme au cimetière.

—Est-ce folle? qu'est-ce qui t'en reviendra?

—Ça me fera du bien; j'ai besoin de prendre l'air; j'engraisse trop.

—C'est différent.

Puisqu'il s'agissait du bien de sa moitié, le [illegible] n'avait plus rien à [illegible]. Il lui [illegible] de revendre le plus [illegible].

C'est qu'il n'y [illegible] de s'occuper des locataires [illegible] qu'il avait toujours [illegible] celle-ci, d'un incident qu'il ne se sentait pas de force à vider, ou d'une discussion dont elle seule savait se mêler.

Mme Trotignon essaya de prendre par la main la petite fille qui savait marcher. Mais cela l'obligeait à se courber d'une façon fatigante. Elle la prit bientôt dans ses bras, l'assit sur sa hanche, marchant côte à côte avec la mère Mathieu.

—Qu'est-ce que c'est donc que ce monsieur-là? lui demanda-t-elle en s'acheminant.

—Je n'en sais pas plus que vous la dessus. Il [illegible] comme on allait partir, [illegible] des habits, [illegible] superbes comme vous voyez.

—Oui; seulement ils pourraient aller mieux; reprit la concierge en regardant le malheureux qui courbait la tête et ne cessait plus de pleurer, depuis que son sauveur lui avait rendu [illegible].

(*A continuer.*)

L'AMÉRIQUE est non seulement l'appellation d'un vapeur français qui a fait récemment naufrage, mais c'est encore le nom d'une nouvelle cigarette déjà célèbre. Pendant que l'infortuné s'échouait sur un bas-fond, la cigarette continuait à aller de l'avant, et faisait par acquérir une popularité universelle. La raison de cette popularité n'est qu'elle est faite du meilleur Périque de la Louisiane et de ce [illegible] merveilleusement populaire.—Vanity Fair.

AGENTS DE L'ABEILLE.

M. JUST COMBE, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.
M. FR. MACHET, Northend, à Bâton-Rouge, pour les paroisses de Ouest et Est-Bâton-Rouge, Ouest et Est Feliciana.
H. C. BERNARD, à Brulé Landing, Ouest Bâton Rouge.
WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.
J. LANDRIAU, Maître-de-Poste à Hermitage, pour la paroisse de la Pointe-Coupée.
H. DUPUY, Maître-de-poste à Marksville, paroisse des Avoyelles.
A. MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.
M. [illegible], à Louisville, paroisse St-Landry.
M. L. DUPLEIX, à Natchitoches.
M. WM. L. ROCHE, député Maître-de-Poste à Plaquemine, paroisse Iberville.
C. SOBERT, Franklin, paroisse Ste-Marie.
F. DAMARE, St-Martinville.
VALERY THIBODEAU, Pont-Brean.
A. DUBIO, Armandville.
M. PETETIN, Grand-Coteau.
ADRIEN GONSOULIN, Fausse-Pointe.
A. MEYEU, Fort-Bienville.
LAURENT CHERI, Plaquemines, (Iberville).
A. ROYER, Mansonville, (Avoyelles).
SELVAIN LEHMAN, Maître-de-Poste à Jefferville (Texas).
WM. HUDSON, à Jeannerette, paroisse Ste-Marie.
EDGARD DEL [illegible], Pointe de Louis (Mi[illegible]).

Signal d'incendies, par Télégraphe.

Les cloches d'alarme annonçant un incendie désigneront le quartier ainsi qu'il suit:

Par exemple, lorsque l'alarme est donné par la boîte No. 128, les cloches frapperont 1 coup, puis, 6 secondes après elles frapperont 3 coups, et 5 secondes après, 2 coups indiquant ainsi 128. L'alarme ne sera répété que de 10 en 10 secondes. Autre exemple, pour désigner la boîte No. 48, les cloches frapperont 4 coups, puis un moment après 8 coups—ce qui indiquera que le feu a éclaté dans le voisinage de la boîte 48.

Si l'incendie s'étend, les cloches frapperont 15 coups; s'il devient général, 10 coups. Alors, toutes les pompes de la ville devront se porter au quartier où se trouve la boîte qui a signalé l'incendie.

[illegible]

5 Coin Washington et Chippewa.
7 Marché Nouvelle.
8 Coin Carondelet et Hurlstone.
9 Coin Fayette et Rouvière.
10 Coin Magnolia et Washington.
11 Coin Sixième et St-Denis.
[illegible]
16 Coin Magasin et St-André.
17 Coin Rousseau et Ste-Marie.
18 Coin St-Charles et Première.
19 Coin [illegible]
20 Coin Jackson et Coliseum.
21 Coin [illegible] et Lafayette.
22 Coin Gerardo et Gravier.
23 Coin [illegible]
24 Coin [illegible] et Levée.
25 Coin [illegible] et Lavoie.
26 Coin [illegible] et Chippewa.
27 Coin Magnolia et Erato.
28 Coin [illegible]
29 Coin [illegible]
30 Coin Magasins et Girod.
31 Coin Natchez et Tchoupitoulas.
32 Coin Canal et Camp.
33 Coin [illegible] No 5 et City Hall.
34 Coin Carondelet et Commune.
121 Coin Remondet et Canal.
[illegible]
124 Coin à pompe No 14, rue Commune.
125 Workhouse, rue [illegible].
126 Coin Commune et [illegible].
127 Coin Claiborne et [illegible].
141 Coin [illegible] et Vieille Levée.
142 Coin [illegible] et Royale.
143 Coin [illegible], rue Dauphine.
145 Coin [illegible] et Toulouse.
146 Coin [illegible], rue du Bain.
151 Coin [illegible], Wood's Press.
152 Coin [illegible] et Johnson.
153 Coin [illegible] et Canal.
154 Coin [illegible] et St-Philippe.
155 Station de police, Place Jackson.
216 Coin [illegible] et Dauphine.
217 Coin [illegible] No 14, rue Dumaine.
218 Coin [illegible] et Barracks.
219 Coin [illegible] et Poison de paroisse.
220 Coin à pompe No 21, rue Claiborne.
221 Coin [illegible] du Bayou et Claiborne.
222 Coin [illegible] du Bayou.
223 Coin [illegible] et Mira.
224 Station de police, Tremont et Broad.
225 Coin [illegible] & Ladder No 3.
226 Coin à pompe, No 5, rue Esplanade.
234 Coin à pompe No 6, rue Victoria.
[illegible]
[illegible] Coin Claiborne et St-Bernard.
[illegible] Coin Laborde et White, E. E. Duport.
[illegible] Coin [illegible] et Magnolia.
414 Coin Poète et Urquhart.
415 Coin Mandeville et Claiborne.

COMPAGNIE GENERALE

[illegible]

Pour New-York directement.

[illegible]

CETTE LIGNE SE COMPOSE

[illegible]

JEUDI 25 Mars à 8 h. A. M.

[illegible]

ARRANGEMENT D'HIVER

[illegible]

Pour Grand Ecore.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

[illegible]

NEW BART ABLE,

Capitaine R. SINNOT,

Commis GEO. C. HAMILTON,

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il répondra à tous les appels. Pour frêt ou passage, s'adresser à

ADAMS & WORK,

No. 21 du Commercial Place.

OPELOUSAS.

Paquebot hebdomadaire et indépendant des Opelousas.

Départ tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

[illegible]

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ, MERCREDI, 31 janvier, à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Fort Barré, Simmsport, Charleville et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du bayou Courtableau.

Le bateau à vapeur

SERPENT,

[illegible] neuf et d'un faible tirant d'eau.

Capitaine H. H. Broad, commis T. Jobin.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

BRITTON & EPPLER,

No 41 de la rue Gravier.

P. S.—Le Bertha donne des conditions pour Bayou Bœuf.

Paquebot de la Nouvelle-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.

Deux voyages par semaine.

Jours de départ, tous les VENDREDIS à midi et tous les LUNDIS à 5 h. P. M.

Voyage de retour [illegible] et Mercredi.

Le bateau à vapeur

[illegible]

Paquebot de la Côte et de Lafourche.

Départ, Nouvelle-Orléans.

Trois fois le semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur

HENRY VETE,

Capitaine Jos. Amoudo,

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures de l'après-midi, et tous les VENDREDIS à 5 h. A. M.

Départ, Nouvelle-Orléans.

Il ira dans le Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeauville. Il commencera son voyage à partir du LUNDI 29 janvier.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord et à

J. M. LANDRY et R. RIVET,

105 rue Bouchard, près St-Louis.

BAYOU LAFOURCHE.

Paquebot du Bayou Lafourche et de la Côte. Deux fois par semaine.

Le bateau à vapeur,

THERTON,

(En remplacement du "Stella Rich").

Capitaine V. D. Terrebonne, Commis Gabe Rich, et E. Le Blanc.

Pour frêt ou passage, s'adresser à

HITE & CARLIN, No 4 rue Tchoupitoulas et à TERREBONNE & SALOMON, agents à Bouchard, entre Conti et Bienville.

Paquebot régulier, trois fois par semaine—voyageant le jour.

De la Nouvelle-Orléans à l'hôpital des Bon Turcoeuf, paroisse Ascension. Le bateau à vapeur, capitaine Louis Rousseau, commis Norbert Rousseau et Hess, partira de la Nouvelle-Orléans, les LUNDIS, MERCREDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. A son retour, il partira les MARDIS, JEUDIS et DIMANCHES. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord,

ou à JOE DEWINT, Canal No 13,

JOSIN CALDER, Fulton No 31.

Compagnie d'Assurance du PEUPLE DE LA Nouvelle-Orléans.

BUREAUX No. 5, RUE ST-PIERRE.

CINQUIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de Charte, la Compagnie publie l'état suivant [illegible]

[illegible]

Banque Nationale de l'Union.

A LA NOUVELLE-ORLÉANS

DANS L'ÉTAT DE LA LOUISIANE

A la clôture des affaires le

JEUDI 31 JANVIER 1875.

[illegible]

VAPEURS.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

[illegible]

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

Crescent Mutual Insurance Company.

[illegible]

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nouvelle-Orléans.

DIX-NEUVIÈME ÉTAT

[illegible]

ASSURANCES.

Mechanics and Traders' Insurance Company.

[illegible]

Commercial Insurance Company of New-Orleans.

[illegible]

Société du Crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

Hibernia Insurance Company.

[illegible]

ASSURANCES.

RAPPORT ANNUEL.

Bank and Insurance Clerks' Mutual Aid and Protective Association.

[illegible]

New Orleans Credit Foncier Association.

[illegible]

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

[illegible]

Société Française de Bienfaisance Mutuelle de Jefferson.

[illegible]

THE NEW ORLEANS BEE.

[illegible]

Annual Statement of the New-Orleans Insurance Company.

[illegible]

STATE NATIONAL BANK

[illegible]

Louisiana Savings Bank & Safe Deposit Company of New Orleans, La.

[illegible]

Mutual Nations Bank.

[illegible]

ASSURANCES.

Merchants' Mutual Insurance Company

[illegible]

Factors' and Traders' Insurance Company.

[illegible]